TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES 3

INTRODUCTION 7

01 DISTINCTION ENTRE PERSONNE PHYSIQUE ET PERSONNE MORALE 8

1 Personne physique 8
2 Personne morale 8

02 LIBERTE D'ASSOCIATION 9

1 Association de fait 9
2 Association sans but lucratif 10
3 Tableau récapitulatif 11

03 DEFINITION D'UNE ASBL 12

1 Conditions 12
1.1 Nombre de membres fondateurs 12
1.2 But désintéressé 12
1.3 Aucune distribution directe ou indirecte 13
Principe 13
Conditions 13
Exception 13
Sanction 13
1.4 Absence de but lucratif 13
2 Contrat d'association 14
3 Attribution automatique du statut d'ASBL 14

04 AVANTAGES DE CONSTITUER UNE ASBL 15

1 Protéger son patrimoine personnel 15
2 Permettre à l'association de devenir propriétaire 15
3 Inspirer confiance aux donateurs 15
4 Obtenir l'autorisation de recevoir des dons et des legs 15
5 Respecter une obligation liée à une subvention publique 16

05 CONSTITUTION D'UNE ASBL 17

1 Phase 1 : conception d'un projet commun 17
2 Phase 2 : rédaction des statuts 17
2.1 Acte écrit 17
2.2 Rédaction des statuts 18
2.3 Mentions obligatoires 18
3 Phase 3 : dépôt des statuts 22
3.1 Démarches 22
3.2 Modifications 23
3.3 Formulaires 23
4 Phase 4 : enregistrement 23
4.1 Près de la Banque Carrefour des Entreprises 23
4.2 Près du registre UBO 23
Personnes visées 24
Données visées 24
5 Phase 5 : publication des statuts aux annexes du Moniteur belge 25

06 ORGANISATION D'UNE ASBL 26

1 Principe de délégation 26
2 Membres 26
2.1 Membres effectifs 26
Principe 26
Registre des membres 26
Démission/Exclusion d'un membre 27

© Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles ASBL
Editeur responsable : Eloise CHOPIN – Rue Armée Grouchy 20 – 5000 Namur

2.2 Membres adhérents ... 27
Principe ... 27
Droits et obligations ... 28
Exclusion d'un membre ... 28

2.3 Accès au statut de membre ... 28
Mineurs d'âge ... 28
Autres personnes morales ... 29

2.4 Droits et obligations des membres ... 29
Droits ... 29
Obligations ... 30

2.5 Responsabilité des membres ... 30
3 Assemblée générale ... 30
3.1 Généralités ... 30
Lieu des décisions les plus importantes ... 30
Possibilité d'inviter des observateurs ... 31

3.2 Compétences de l'assemblée générale ... 31
3.3 Convocation à l'assemblée générale ... 32
Règles communes ... 32
Personnes compétentes ... 32

3.4 Fonctionnement de l'assemblée générale ... 32
Règles communes ... 33
Assemblée générale ordinaire ... 34
Assemblée générale extraordinaire ... 35

4 Organe d'administration ... 36
4.1 Généralités ... 36
Missions ... 36
Composition ... 37
Fonctionnement ... 39

4.2 Procédure de conflit d'intérêt ... 40
Conditions ... 40
Personnes concernées ... 40
Procédure ... 40
Exception ... 41
Sanction ... 41

4.3 Caractère collégial de l'organe ... 41
4.4 « Bureau » ... 42
4.5 Règlement d'ordre intérieur ... 42
5 Délégué(s) à la gestion journalière ... 42
6 Commissaire(s) ... 43
6.1 ASBL concernées ... 43
6.2 Missions ... 43
Mission générale de contrôle ... 43
Procédure de sonnette d'alarme ... 43
Convocation de l'assemblée générale ... 43

07 MESURES DE PUBLICITE IMPOSEES A L'ASBL ... 44

1 Dépôt au greffe du Tribunal de l'entreprise des actes de l'association ... 44
1.1 Dossier et pièces ... 44
1.2 Délai ... 45
1.3 Utilité de la publicité ... 45
1.4 Procédure ... 46
1.5 Redevance ... 46
1.6 Consultation par les tiers ... 46
2 Publication aux annexes du Moniteur belge ... 47
3 Publication des statuts ... 47
4 Autres mesures de publicité ... 47
4.1 Publication des nom, prénom(s), profession, domicile de chacun des administrateurs ... 47
4.2 Mention obligatoire sur tous les documents émanant de l'ASBL ... 48

© Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles ASBL
Editeur responsable : Eloise CHOPIN – Rue Armée Grouchy 20 – 5000 Namur

4.3 Décisions relatives à la dissolution 48
5 Dépôt éventuel des comptes à la Banque Nationale de Belgique 49
08 RECONNAISSANCE DE L'ASBL 50
1 Principe 50
2 Intérêt 50
3 Obtention de la reconnaissance ou de l'agrément 50
09 AIDES ET SUBVENTIONS EXTERIEURES POUR L'ASBL 51
1 Subventions extérieures 51
2 Contrats utilisés dans le secteur associatif 52
2.1 Occupation dans le secteur socioculturel et dans les manifestations sportives 52
Personnes visées 52
Conditions de l'occupation 52
Avantages pour l'employeur 53
Avantages pour le travailleur 53
2.2 Occupation d'étudiants 54
2.3 Occupation dans le cadre de l'intégration sociale 54
Personnes concernées 54
Démarches 54
2.4 Occupation de volontaires 54
010 PATRIMOINE D'UNE ASBL 55
1 Une ASBL peut-elle faire des bénéfices ? 55
2 Une ASBL peut-elle recevoir des dons ? 55
2.1 Autorisation du don 55
2.2 Réduction d'impôt 56
Principe 56
Conditions 56
3 ASBL et impôt 57
3.1 Impôt sur les revenus 57
3.2 Taxe compensatoire des droits de succession des ASBL 57
ASBL assujetties ou non à la taxe 57
3.3 Question de la TVA 58
011 COMPTABILITE DE L'ASBL 59
1 Généralités 59
2 Catégories d'ASBL 59
3 Obligations comptables 60
3.1 Micro-ASBL 60
3.2 Petites ASBL 60
3.3 Autres ASBL 61
012 RESPONSABILITE CIVILE, RESPONSABILITE PENALE ET ACTIONS EN JUSTICE 62
1 Responsabilité civile 62
1.1 Responsabilité de l'ASBL 62
1.2 Responsabilité des personnes ayant un pouvoir de gestion 62
Responsabilité générale 62
Responsabilité en cas de faillite 64
Souscription d'une assurance 65
1.3 Règles de la preuve 65
Moyens de preuve 66
Admissiblité de la preuve 67
2 Responsabilité pénale 67
2.1 Principe 67
2.2 Peines 68
3 Actions en justice 68
013 FIN D'UNE ASBL 69
1 Nullité 69

© Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles ASBL
Editeur responsable : Eloise CHOPIN – Rue Armée Grouchy 20 – 5000 Namur

1.1 Principe 69
1.2 Situations 69
2 Mise en faillite 70
3 Dissolution 70
3.1 De plein droit 70
3.2 Volontaire 71
3.3 Judiciaire 71
4 Liquidation 71
4.1 Définir des liquidateurs 71
4.2 Limites du pouvoir des liquidateurs 72
4.3 Actif > Passif 72
4.4 Actif < Passif 72
SOURCES JURIDIQUES 73
ANNEXES 75
1 Obligations en matière de publicité 75
2 Modèle de statuts 77
CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR 93
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE 93

© Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles ASBL
Editeur responsable : Eloise CHOPIN – Rue Armée Grouchy 20 – 5000 Namur